

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des États de l'Afrique Centrale a tenu sa quatrième réunion ordinaire de l'année, le jeudi 17 décembre 2009 dans la Salle du Conseil de l'Agence de la BEAC de Douala (République du Cameroun), sous la présidence de Monsieur Philibert ANDZEMBE, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance des perspectives d'évolution de l'économie mondiale pour 2009 et 2010, qui confirment la reprise encore timide de l'activité économique mondiale.

Au plan sous-régional, le CPM a examiné les évolutions récentes de la situation économique et monétaire de la CEMAC qui demeurent globalement marquées par une faiblesse de l'activité économique, consécutivement à la propagation des effets de la crise internationale dans les économies des pays membres. Ainsi, l'activité économique enregistrerait un taux de croissance estimé à 2,4 % en 2009, contre 4,1 % en 2008. Par ailleurs, les tensions inflationnistes se replieraient à 4 % environ, comparé à 5,9 % en 2008, en relation avec le reflux des prix mondiaux, les comptes budgétaires et extérieurs se dégraderaient et le taux de couverture extérieure de la monnaie demeurerait confortable autour de 100 %. Pour l'année 2010, les perspectives laissent entrevoir un raffermissement de la croissance de l'ordre de 4 % et la poursuite du recul des tensions inflationnistes vers la norme communautaire de 3 %.

Au regard de l'évolution récente et des perspectives macroéconomiques de la CEMAC, le CPM, après examen de la balance des risques pesant sur la stabilité monétaire et financière, a décidé de :

- ✓ Maintenir inchangées les conditions d'intervention de la BEAC appliquées aux banques ;
- ✓ Maintenir inchangés les Taux d'intérêt sur Placements Publics ;
- ✓ Maintenir inchangés les coefficients de réserves obligatoires et le taux de rémunération des réserves.

Abordant les questions relatives aux réserves de change, le CPM a pris connaissance de la situation à fin novembre 2009, et approuvé la stratégie de gestion des

réserves de change pour l'année 2010. A cet égard, il a confirmé le principe de la mise en place d'un portefeuille d'investissement au sein de la Salle des Marchés.

Par ailleurs, le CPM a examiné en deuxième lecture l'avant-projet de Règlement CEMAC portant sur diverses dispositions relatives à la publication des conditions de banque, à la détermination du Taux Effectif Global (TEG) et à l'usure dans la Sous-région. Réaffirmant l'importance de cette réforme pour la promotion d'un marché de crédit plus transparent et concurrentiel assurant la protection des consommateurs, il a prescrit des orientations précises en vue de l'enrichissement de ce texte et de sa présentation, dans les meilleurs délais, aux Organes de Décision de la Banque.

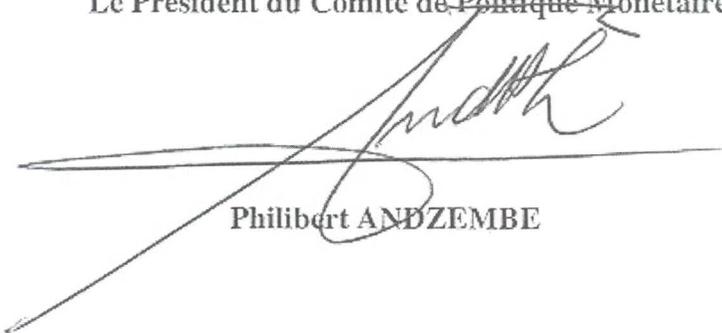
Faisant le point de l'état d'avancement du Projet d'émission des titres publics à souscription libre dans la CEMAC, et compte tenu de l'importance de ce projet intégrateur pour le financement des économies des pays membres, le CPM a souligné la nécessité de mettre en place les derniers pré-requis en vue du lancement effectif des premières adjudications. Il a également approuvé le principe d'un amendement des Statuts de la Banque dans le cadre de l'admission des titres publics aux opérations de refinancement de la BEAC et de la suppression des avances directes aux Trésors Nationaux dans un délai de cinq ans. A cet effet, il a habilité son Président à soumettre cette proposition à l'avis du Conseil d'Administration.

Enfin, le CPM a adopté le calendrier de ses réunions ordinaires pour l'année 2010 ainsi qu'il suit :

- Deuxième décade de mars ;
- Première décade de juillet ;
- Dernière décade d'octobre ;
- Deuxième décade de décembre./-

Fait à Douala, le 17 décembre 2009

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



Philibert ANZEMBE